

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES POUR LA DÉTENTION DE PETITS CAMÉLIDÉS



association française
lamas et alpagas

AFLA

ASSOCIATION FRANÇAISE LAMAS ET ALPAGAS 2023

Table des matières

Introduction.....	3
Connaissances de base sur les camélidés du Nouveau Monde	4
Différences entre le lama et l'alpaga	5
Des lamas et alpagas : pour qui et pourquoi faire ?	6
Elevage	6
Autres activités professionnelles	7
Exigences légales en France	8
Formation	8
Identification (en France)	8
Exigences légales pour l'export	8
Spécificités des lamas et alpagas	9
Grégarité.....	9
Crachat	9
Notions importantes pour la gestion du troupeau	9
L'imprégnation :	10
Installations : abri dans les pâturages et/ou écurie	11
La surface pour les animaux : pâturage et abri/écurie	11
a) L'écurie.....	11
b) La lumière et l'aération	12
c) Le pâturage	12
Alimentation, entretien et soins de santé	13
Les besoins alimentaires :	13
a) L'eau	13
b) Le contrôle de l'état corporel	13
c) L'influence de la météo	14
d) Les vaccins et vermifuges.....	15
e) L'entretien des onglons et de la dentition.....	15
f) La tonte.....	16
Activités exercées avec des petits camélidés à titre professionnel ou de loisirs	18
Trekking :.....	18
Balades :	18
Eco-pâturage :	18
Médiation animale :	18
Animations :	18

Reproduction.....	19
Les saillies et la gestation :	19
Le sevrage :	19
La fin de vie des petits camélidés.....	20
Récapitulatif	21
Sources et recommandations littéraires :	22

INTRODUCTION

Le but de cette charte est d'encourager toutes les personnes détenant des petits camélidés – pour leur compte propre ou celui d'un tiers – à adopter les standards les plus élevés.

Les lamas et les alpagas sont de plus en plus appréciés comme animaux de compagnie en raison de leur caractère sociable ainsi que de leur nature robuste. **Cette charte présente les conditions d'une détention conforme à l'espèce de ces petits camélidés**, aussi bien par des éleveurs que des personnes privées. Elle s'applique aux lamas, alpagas et à leurs croisés.

Elle se base sur le bien-être animal et donne des recommandations pour répondre aux besoins physiques, sanitaires et comportementaux des petits camélidés d'une manière conforme aux bonnes pratiques et aux connaissances scientifiques.

Cette charte se base sur les recommandations de vétérinaires spécialisés, d'éleveurs professionnels, de comportementalistes... Elle s'appuie également sur les pratiques européennes, le BAS anglais, les enseignements en Allemagne pour l'obtention du certificat de capacité et les directives de l'OSAV suisse ainsi que la protection animale suisse.

Tout manquement grave aux règles édictées dans la charte peut faire l'objet d'un signalement auprès des autorités compétentes.

Cette charte est distribuée auprès des autorités compétentes amenées à prendre des décisions sur la détention de petits camélidés, auprès des vétérinaires, des détenteurs (ou futurs) de petits camélidés.

CONNAISSANCES DE BASE SUR LES CAMELIDES DU NOUVEAU MONDE

Les lamas et les alpagas sont des espèces domestiquées de la famille des camélidés. Le lama descend du guanaco (*Lama guanicoe*) et l'alpaga de la vigogne (*Vicugna*).

Ces petits camélidés (ou camélidés du Nouveau Monde) sont présents en Amérique du Sud et se distinguent des grands camélidés (ou camélidés de l'Ancien Monde) - dromadaire, chameau - par l'absence de bosse et leur plus petite taille.

Les deux espèces sauvages se rencontrent sur l'Altiplano : le guanaco jusqu'à 4000 mètres d'altitude, la vigogne uniquement en très haute montagne. Ils forment des troupeaux constitués d'un mâle entier avec son harem et des petits. Les jeunes mâles sont expulsés du troupeau-mère et forment des groupes de célibataires.

Les Incas ont utilisé les lamas et alpagas pendant des millénaires comme pourvoyeurs de laine et de viande. Le lama servait également d'animal de bât.

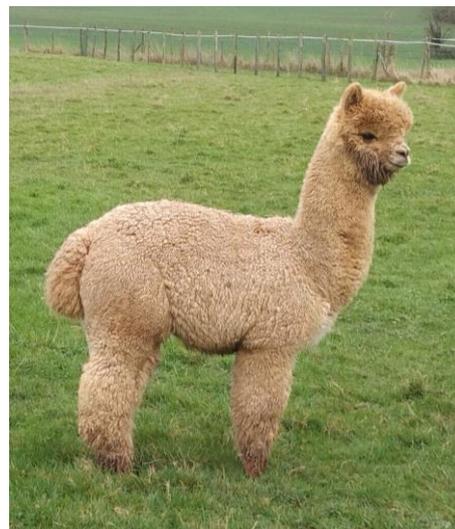


DIFFERENCES ENTRE LE LAMA ET L'ALPAGA

Lama



Alpaga



Morphologie	Long dos, base de la queue haute sur le dos	Dos court, base de la queue plus basse (bassin tombant)
Hauteur au garrot	Env. 110 cm (femelles légèrement plus petites)	Max. 90 cm (mâle non castré)
Poids	Env. 150 kg (femelles un peu plus légères) - 200 kg	Max. 80 kg (mâle non castré)
Couleur	Variable : du blanc au noir présentant de multiples possibilités	Variable : du blanc au noir avec une vingtaine de nuances. robe mélangée ou d'une seule couleur
Races	<i>Classic Lama</i> (forme nominale), <i>Wooly Lama</i> (toison plus courte, plus épaisse), <i>Suri Lama</i> (pelage tombant)	<i>Huacaya</i> (poils frisés) <i>Suri</i> (pelage tombant)
Caractère	Sociable, équilibré, curieux, assuré	Généralement, un peu plus craintif et plus « distant » que les lamas car moins souvent manipulés
Autres signes distinctifs	Tête longue, front plat Oreilles longues, arrondies, ligne incurvée de la base à la pointe	Tête courte, front bombé (« mignon ») Oreilles courtes et pointues

La charte se base sur 4 règles de base appliquées aux lamas et alpagas

Les 4 règles de base

- 1- Assurer un mode de vie respectueux des spécificités sociales grégaires ;
- 2- Assurer un environnement adapté : abri, espace suffisant, zone de repos ;
- 3- Assurer une alimentation et un abreuvement appropriés à l'espèce ;
- 4- Assurer les soins en toutes circonstances et à toutes étapes de la vie.

DES LAMAS ET ALPAGAS : POUR QUI ET POURQUOI FAIRE ?

Les lamas et les alpagas peuvent être détenus à des fins **professionnelles** (éleveur - acteur de la filière agro-touristique - médiation animale) ou pour le **simple plaisir**.

Les lamas et les alpagas ne sont pas des animaux de compagnie pour le jardin, ni des animaux pour jouer ou à caresser pour les enfants, pas plus que des compagnons pour des chiens ! Leur apparence « mignonne » ne doit pas occulter le fait que les petits camélidés ont un tempérament réservé et qu'ils doivent vivre en troupeau parmi leurs congénères !

Toute personne qui détient des animaux est tenue de leur apporter les soins nécessaires et le bien-être quel que soit leur âge, donc tout détenteur de petits camélidés doit se former correctement avant ou lors de l'acquisition. Aujourd'hui les éleveurs compétents proposent des formations et AFLA a tout un programme (formations en présentiel, visios, magazines, newsletters) pour aider les détenteurs.

Les lamas et alpagas peuvent être détenus :

A. A titre privé pour :

- Le plaisir de partager du temps avec eux ;
- Entretien de ses propres terrains ;
- Se balader ou randonner ;
- Produire sa propre laine.

B. A titre professionnel pour :

- L'élevage : faire naître et vendre des animaux ;
- Toutes activités pouvant être une source de revenus.

Elevage

Toute personne faisant reproduire des animaux doit être considérée comme "Éleveur", agir comme tel et se conformer à la législation.

L'éleveur se doit de se former, de connaître les spécificités de vie et de reproduction afin de prodiguer au mieux les soins aux animaux.

La cession d'un animal, à titre onéreux ou non, entraîne des obligations :

- S'assurer de la formation de l'acheteur ;
- Ne pas vendre d'animal non sevré s'il n'est pas accompagné de sa mère ;
- Ne pas encourager la reproduction sauvage afin de ne pas appauvrir le travail de génétique effectué ;
- Ne pas vendre d'animal destiné à vivre sans congénère ;
- Ne pas vendre d'animal pour vivre en couple mâle/femelle ;
- Ne pas vendre d'animal non identifié et non enregistré (au SireCam en France) ;
- Respecter un protocole de vente (voir annexe).

Les éleveurs se doivent de pratiquer la reproduction dans un but d'amélioration de la qualité des animaux. La valorisation de la fibre ne peut se faire au détriment de l'intégrité physique : un animal porteur génétiquement de **défauts** doit être **écarté de la reproduction** même si sa toison est exceptionnelle.

Autres activités professionnelles

A titre professionnel, les petits camélidés contribuent à la diversification des métiers agricoles :

- **Agro-tourisme** : animaux qui accompagnent en randonnée ;
- **Eco-pâturage** : animaux qui participent à l'entretien de l'environnement ;
- **Médiation animale** : activité auprès de personnes en difficulté ;
- **Métiers de la filière laine** : tonte et traitement de la laine ;
- **Spécialisation des métiers de soins** aux animaux : soigneur, ostéopathe, vétérinaire.

Nous refusons l'élevage des petits camélidés pour la filière viande (ce refus est acté dans les statuts de l'AFLA) pour des raisons d'éthique et afin de pouvoir continuer à apporter les soins nécessaires à nos animaux. Les dernières avancées en matière de médicaments ne leur seraient plus accessibles s'ils devaient rentrer dans la filière « animaux de rente ».

Association Française Lamas et Alpagas

Pour tous les passionnés de petits camélidés

Le but de l'association est de soutenir la filière sous ses différents aspects :

**ÉLEVAGE • TRAVAIL DE LA LAINE • AGRO-TOURISME
ÉCO-PATÛRAGE • MÉDIATION ANIMALE**

EXIGENCES LEGALES EN FRANCE

Les lamas et alpagas sont considérés comme des animaux domestiques de compagnie.

Formation

Pour les détenir à **titre privé, aucune disposition spéciale** n'est requise.

A titre professionnel, il convient néanmoins de détenir :

- L'ACACED : Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques. Elle est délivrée par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en cas de réussite lors de l'évaluation des connaissances.
- Le certificat de transport (TAV)

AFLA a mis en place, dans ses formations complètes, un vrai volet concernant le transport. Il s'agit d'un enseignement théorique mais aussi pratique.

AFLA a conçu une plaquette à afficher dans les véhicules de transport avec un QR-code. En cas d'accident, l'attitude à avoir envers les petits camélidés est expliquée et les personnes à contacter sont listées. (Annexe)

Identification (en France)

Tous les petits camélidés selon la loi du 1er juillet 2016 doivent être **identifiés** soit par boucle soit par transpondeur et être inscrits au **registre SireCam**.

L'AFLA recommande en plus, d'utiliser le registre européen **LAREU** afin de suivre la généalogie des animaux.

Mise en garde et recommandation :

Nous déconseillons fortement l'utilisation de boucles auriculaires afin de préserver les animaux de blessures graves (lors de bataille entre mâles – accrochage dans des végétaux ou des grillages). **Il est recommandé de procéder à l'implantation d'une puce, qui a aussi l'avantage de ne pas pouvoir être falsifiée.**

Exigences légales pour l'export

En conformité avec la loi Santé Animale Européenne 2021, tout export doit être en conformité avec les directives dictées par votre DDETSPP selon le pays où l'animal sera exporté. Il est à noter que le statut de ferme indemne de tuberculose est notifié dans la loi Santé animale Européenne pour tout échange entre les pays membres (vente, saillie, concours etc.)



SPECIFICITES DES LAMAS ET ALPAGAS

Ces petits camélidés présentent des spécificités qui ne sont pas celles que nous connaissons dans notre culture agricole traditionnelle.

Connaître et être formé sur ces spécificités est essentiel pour le bien-être des animaux et être en mesure de leur apporter un cadre de vie en adéquation avec leurs besoins.

Grégarité

Les lamas et alpagas sont des animaux grégaires, c'est-à-dire qu'ils doivent au minimum être détenus par deux de même sexe.

Il faut éviter le mélange avec la plupart des autres espèces pour des raisons comportementales et parasitaires. Cette cohabitation reste envisageable en cas de force majeure et pour une courte période seulement, le temps que le lama ou l'alpaga retrouve sa place dans un groupe de congénères.

Crachat

Le crachat de régurgitations gastriques est un comportement social entre lamas et alpagas pour intimider un adversaire ou se défendre.

S'il est en direction de l'humain cela peut être dû soit au :

- **Stress et/ou douleur** lors de manipulation (acte vétérinaire – tonte) ;
- **Syndrome du mâle furieux** (ou du comportement aberrant) - Berserk Syndrome en anglais (voir l'explication dans le paragraphe sur l'imprégnation) ;
- **Erreur de jugement** (crachat destiné pour un congénère et non pour l'humain).

Notions importantes pour la gestion du troupeau

Espérance de vie	15 – 20 ans
Maturité sexuelle	Femelle : 2 ans / Mâle : 3 ans *
Gestation	11 – 12 mois

- ❖ **Un mâle peut saillir très jeune** : il faut veiller à le séparer des femelles vers 8-10 mois, bien avant son âge de « reproducteur ». Il est recommandé de placer le jeune mâle avec d'autres mâles de son âge, en aucun cas avec des mâles reproducteurs. Il est possible, au cas par cas, de le placer avec un mâle plus âgé ou castré, si celui-ci a un comportement calme et adapté avec le jeune.
- ❖ **Les mâles castrés ou non doivent être séparés des femelles.** Cette situation imite les troupeaux de célibataires qui se forment naturellement. Il faut faire attention pendant la période choisie pour la reproduction, car l'observation d'accouplement des autres mâles peut entraîner une augmentation du comportement agressif des mâles à proximité.
- ❖ **La castration des camélidés** est une procédure chirurgicale et doit être effectuée par un vétérinaire sous anesthésie, soit générale, soit locale.

D'après les dernières études menées, on peut castrer, sans dommage pour la croissance de l'animal, **un mâle à partir de 9 mois**. Il est d'ailleurs fortement recommandé de le faire tôt si l'on compte le laisser vivre avec des femelles. Si la castration a lieu plus tard, il faudra absolument le séparer des femelles (le mâle castré tard gardera le réflexe de saillir).

- ❖ Lors de **l'apparition des crocs de combat**, vérifier bien que les mâles ne se blessent pas entre eux. Des mesures seront à prendre en cas de blessure régulière ou grave pour éviter une récurrence (séparation...).
- ❖ Il faut tenir compte de la **physiologie de la femelle** tout au long de sa vie afin que la gestation ne lui soit pas préjudiciable :
 - La *gestation d'une femelle de moins de 20 mois* est néfaste à son bon développement.
 - La *gestation tardive* est à éviter : la gestation et l'allaitement peuvent précipiter sa fin de vie.

L'imprégnation :

L'imprégnation existe dans toutes les espèces mais prend une gravité particulière chez les petits camélidés. Elle est induite par :

- Le **contact humain** lors de jeux, cajoleries, biberonnage type "pouponnage" sur des crias.
- Des crias qui ont été élevés en **l'absence d'autres camélidés**, peuvent aussi développer un comportement imprévisible et souvent très agressif à l'âge adulte : il s'agit du « *syndrome du comportement aberrant* ».

On le désigne parfois sous l'appellation « syndrome du mâle furieux », mais ce type de comportement peut également se produire chez les femelles.

Malheureusement ce syndrome n'est pas récupérable et peut conduire à l'euthanasie de l'animal.

INSTALLATIONS : ABRI DANS LES PATURAGES ET/OU ECURIE

Les lamas et les alpagas doivent être détenus en groupe, et ne doivent jamais rester à l'attache. Ils doivent, idéalement (privé ou élevage) :

- Disposer **d'aires abritées** en accès libre permanent : soit une écurie centralisée, soit un abri dans chaque pâturage ;
- Au **sol recouvert** d'une litière ou de toute autre protection suffisante ;
- Disposer en permanence **d'eau propre et de fourrage** ;
- Pouvoir **sortir au moins plusieurs heures par jour** dans un enclos en plein air pour se détendre et se rouler ;
- Avoir accès à un **pâturage** (l'utilisation de fil de fer barbelé est à bannir absolument pour toutes les clôtures de camélidés en raison des risques de blessures graves).

La surface pour les animaux : pâturage et abri/écurie

Pâturage	Surface à prévoir (animaux > 6 mois ¹)
Pour 2 alpagas/2 lamas	1000 m ² minimum par animal
Jusqu'à 10 alpagas ou 7 lamas	10 000 m ² (1ha)
> 10 alpagas / lamas	1000 m ² par alpaga/lama supplémentaire
Abri/Ecurie	
Groupe de 2-3 alpagas/lamas	Surface de 9 à 10 m ²
Groupe > 3 lamas/alpagas	Surface de base + 2 m ² par animal a minima
Box d'isolement (dans l'abri/écurie)	4 m ²

¹Les jeunes < 6 mois ne sont pas inclus dans le calcul de surface

Inspiré de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPA, -2008)

a) L'écurie

L'écurie doit être conçue en stabulation libre ouverte avec accès sur l'extérieur.

Il faut :

- Veiller à ce qu'elle ne présente **pas de risques de blessure** (extrémités de fil de fer ou de clous dépassant, interstices dans lesquels les animaux peuvent se coincer la tête ou les pattes, caillebotis métalliques, nids de poule...)
- **Une hauteur de pièce de plus de 2m** (pour permettre les interactions entre les animaux et pour faciliter les opérations de nettoyage)
- **Une porte assez large** pour que l'animal dominant n'empêche pas l'accès aux autres.
- **Un box d'isolement** pour séparer les animaux malades ou les femelles ayant eu un cria. Ils doivent être logés à côté et à portée de vue des autres camélidés.

L'aire de repos dans l'écurie doit avoir une **litière** appropriée, composée, par exemple, de paille et de foin haché. Les **sols doivent être secs, plats et antidérapants** (à recouvrir éventuellement de nattes en caoutchouc) et suffisamment **isolés du froid**.

b) La lumière et l'aération

Les installations couvertes disposent d'une **lumière naturelle** suffisante pour le confort des animaux. Pour garantir une inspection et une manipulation sûres des animaux, il faudra prévoir une **arrivée électrique**.

Les niveaux d'ammoniac doivent rester bas : **l'aération doit être suffisante** et le nettoyage des litières fait régulièrement.

À titre indicatif, un niveau de 10 à 15 ppm d'ammoniac dans l'air peut être détecté par l'odorat et une concentration d'ammoniac supérieure à 25 ppm peut provoquer une irritation des yeux et du nez chez les personnes. En général, si le niveau de gaz nocif dans une installation de logement est inconfortable pour les personnes, il l'est également pour les petits camélidés. De tels niveaux compromettent le bien-être des animaux et peuvent les prédisposer notamment à des maladies respiratoires.

c) Le pâturage

Il est indispensable de disposer d'un **grand pâturage accessible en permanence** pour une détention conforme à l'espèce.

Si les petits camélidés sont détenus en permanence à l'extérieur, **des abris naturels ou artificiels**, où ils peuvent se réfugier tous ensemble et en même temps et se protéger des conditions météorologiques, doivent toujours être facilement accessibles.

Ils creusent en général d'eux-mêmes les **aires de roulage** dans le pâturage.

Les clôtures des enclos doivent être construites de façon à ce que les animaux ne puissent pas s'échapper, et elles doivent être bien visibles.

Dans les régions où de grands prédateurs sont présents, il est conseillé d'installer **une clôture à gibier pour protéger les animaux** des intrusions et une protection électrique sur l'extérieur. Les **pâtures devront être inspectées** régulièrement pour éliminer les éventuelles plantes toxiques.

Les besoins alimentaires :

Les besoins alimentaires de base sont à calculer et à adapter en fonction :

- Des dépenses énergétiques de l'animal : un mâle reproducteur ou une femelle en gestation/ lactation ont des besoins accrus ;
- Des conditions météorologiques.

La base reste toujours **l'herbe pâturée et/ou le foin** (ou regain). Compter environ **2kg de matière sèche pour un alpa/jour et 3,5kg pour un lama**. Il faudra y ajouter nécessairement des **minéraux**, oligo-éléments et vitamines.

D'autres compléments peuvent être donnés parcimonieusement si nécessaire. Mais il est à noter qu'ils doivent être spécifiques pour les petits camélidés.

Fruits, légumes, pain et autres produits transformés sont à proscrire.

a) L'eau

Un accès à l'eau potable doit être prévu. La consommation quotidienne d'eau des camélidés peut varier considérablement en fonction de l'espèce, du poids corporel, de l'âge, du sexe, des conditions climatiques, du type de régime alimentaire.

Certains camélidés ont des besoins en eau considérablement accrus à certains moments.

Par exemple, les femelles en lactation ou les jeunes au sevrage (jusqu'à 10 jours après le sevrage).

Dans des conditions de chaleur excessive, tous les camélidés auront besoin de plus d'eau pour atténuer le stress thermique.

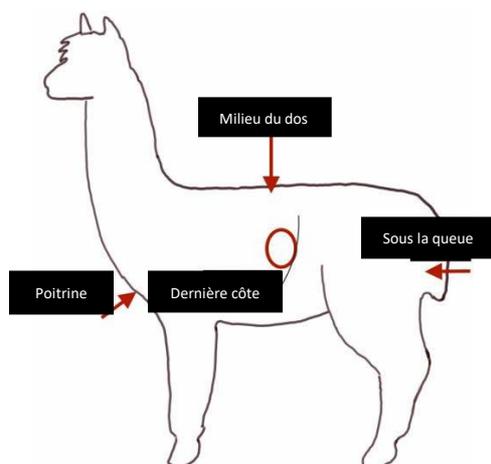
b) Le contrôle de l'état corporel

Il doit s'effectuer régulièrement par palpation en plusieurs points du corps.

L'échelle d'évaluation va de 1 à 10 (1 est très maigre et 10 obèse). **L'idéal est entre 5,5-6/10.**

Il y a deux endroits principaux à regarder :

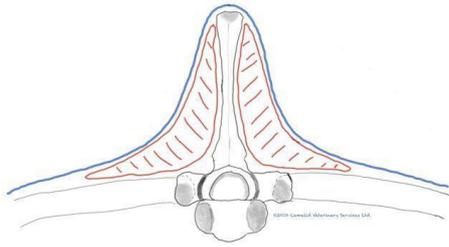
- Le milieu du dos (le long de la colonne)
- La dernière côte de la cage thoracique.



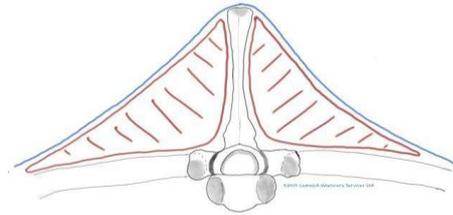
Les Suris auront un score différent des Huacayas car ils ont tendance à stocker la graisse différemment autour de leur colonne vertébrale, qui est un peu plus saillante.

Enfin, les mâles ont plus de muscles autour de la colonne vertébrale, il est donc important de sentir les côtes pour avoir une bonne idée de leur état.

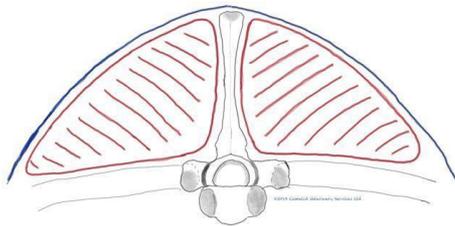
Exemples :



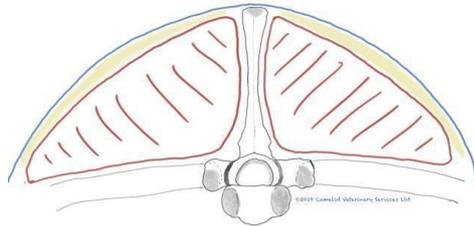
Score : 2/10. Très mince. On peut passer les doigts entre les côtes.



Score : 4/10. Légèrement mince. Côtes faciles à sentir.



Score : 6/10. Idéal. Côtes palpables mais en bonne santé.



Score : 7,5/10. Léger surpoids. Il faut palper plus fermement pour sentir les côtes. Rembourrage gras sous la queue.

c) L'influence de la météo

Les phénomènes météorologiques défavorables peuvent affecter le bien-être des camélidés en bonne santé, mais ont un impact plus important sur ceux qui sont plus vulnérables en raison de leur âge (jeunes crias ou animaux âgés) ou de leur état (fraîchement tondus, souffrant de maladies).

Tous les camélidés doivent avoir accès à un **abri afin de réduire les risques pour leur santé** et leur bien-être dus à l'exposition à des conditions climatiques froides et/ou humides.

Les camélidés doivent bénéficier d'**ombre** ou d'autres moyens permettant de minimiser les effets du stress thermique (la tonte étant le premier moyen de se protéger de la chaleur, ensuite des zones de trempage sont indispensables lors de grosses chaleurs).

L'abri et l'ombre peuvent être fournis de plusieurs façons, notamment par l'utilisation d'éléments topographiques ou d'éléments naturels tels qu'arbres, broussailles, haies ou brise-vent, mais les structures artificielles (abris, bâtiments divers) sont essentielles et ne constituent pas seulement une option parmi un éventail de possibilités.

d) Les vaccins et vermifuges

Les personnes responsables du bien-être des camélidés doivent être capables de reconnaître les signes de mauvaise santé ou de blessure, et de prendre les mesures correctives appropriées.

La vaccination :

La vaccination contre l'**entérotoxémie** est fortement recommandée. En cas de stress, si l'animal n'est pas protégé, cela peut lui être fatal.

Les vermifuges :

Il faut procéder régulièrement au contrôle des parasites :

- **Internes** : examen visuel des zones de crottes des animaux, coprologie à faire réaliser et vermifuge administré en conséquence avec les molécules et le dosage adapté. Si le vétérinaire qui suit le troupeau a des doutes, l'AFLA retransmet ses questionnements à des vétérinaires spécialisés.

La **rotation des prairies** est une des réponses adaptées au parasitisme. Les personnes détenant **d'autres ruminants** (chèvres - moutons) sur les mêmes terrains que leurs petits camélidés doivent être **extrêmement vigilantes** car le parasitisme est accru et très dangereux pour les petits camélidés. Moutons et chèvres, très excréteurs, "polluent" toute la prairie ainsi que les aires de repos et de distribution de foin, les petits camélidés ne trouvent plus de zone propre pour manger. ;

- **Externes** : un contrôle **régulier de la peau** sous la toison, de l'intérieur des oreilles et des pattes est indispensable pour déceler rapidement d'éventuelles lésions (dues notamment à la gale : des soins très ciblés doivent être mis en œuvre afin de ne pas laisser la gale se propager à l'animal ni au reste du troupeau - la gale sarcoptique étant, de plus, transmissible à l'homme).

Il est bon de rappeler que des animaux en bonne santé, ayant une supplémentation adaptée en minéraux, en vitamine D et en sélénium, résistent mieux à l'attaque de parasites.

e) L'entretien des onglons et de la dentition

Les **ongles des pieds** doivent être entretenus de manière à ne pas provoquer de boiterie ou d'autres blessures aux pieds.

La **dentition** doit être vérifiée constamment (un abcès dentaire des molaires ou une blessure peut empêcher l'animal de se nourrir convenablement et entraîne un amaigrissement). Une palpation régulière des mâchoires permet de déceler rapidement ce genre de problème. **Annuellement (souvent lors de la tonte), l'état des dents est contrôlé et rectifié par une personne compétente.**

Attention : la spécificité de la table dentaire des petits camélidés demande une **gestion particulière des molaires**, différente de la dentisterie équine : un limage effectué à plat empêchera le petit camélidé de s'alimenter correctement !

f) La tonte

Les lamas et alpagas **ne sont pas des animaux sauvages**. Ils ne gèrent pas leur toison comme leurs cousins guanacos et vigognes, **ne pas les tondre est assimilé à de la maltraitance**.

La tonte doit être effectuée par une **personne connaissant cet acte** sur les petits camélidés afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le stress et les blessures.

Si on a recours à du matériel spécifique de contention ou d'immobilisation de l'animal, ce sera fait en tenant compte de la physiologie du lama ou de l'alpaga et sans exercer d'actions d'extension extrême pouvant entraîner douleur et dommages aux articulations. Tout équipement permettant d'immobiliser un camélidé pendant la tonte doit être bien conçu et prévu pour pouvoir libérer rapidement l'animal si nécessaire.

Il faut apporter une attention particulière aux femelles gestantes.

Fréquence de la tonte

- **Lamas classiques** : la tonte peut être espacée de 2 ans si l'animal est régulièrement brossé et étrillé. Sinon une tonte plus fréquente s'impose ;
- **Lamas laineux** : obligation de tonte tous les ans ;
- **Lamas suris** : selon la toison, tous les 2 ans au minimum ou tondre annuellement mais en laissant la toison au niveau de la colonne vertébrale si les conditions sont défavorables à une tonte intégrale (adaptation à la météo et à la zone d'habitation) ;
- **Alpagas huacayas** : tous les ans ;
- **Alpagas suris** : selon la toison, tous les 2 ans au minimum ou tondre annuellement mais en laissant la toison au niveau de la colonne vertébrale si les conditions sont défavorables à une tonte intégrale (adaptation à la météo et à la zone d'habitation).

A quel moment tondre ?

Selon le climat de la région : après les grands froids et avant les grandes chaleurs.

Si le rendez-vous avec le tondeur est encore éloigné mais qu'une vague de chaleur s'installe, il est recommandé de dégager le dos et le ventre de l'animal afin qu'il puisse se rafraîchir ou/et de fournir un rafraîchissement au niveau du ventre (piscine, arrosage...).

Souvent les jeunes alpagas huacaya ont une pousse importante de laine sur la tête. Il faudra **dégager les yeux** même avant la tonte afin de permettre à l'animal de s'orienter correctement et ne pas induire du stress par une réduction du champ de vision.

En cas de pluie, il faudra penser à **abriter les animaux 2-3 jours** avant afin que la toison puisse sécher avant la tonte.

Soyez vigilant lors de la tonte, aucune brutalité n'est admise, que l'animal soit tondu debout ou couché. Il faut respecter son état corporel (notamment les femelles gestantes) et **ne pas exercer l'hyperextension**.

Amener l'animal près de l'endroit de tonte doit se faire en douceur, et le licol doit être adapté. Un seul licol pour tout un troupeau est une aberration car il ne correspond pas à la morphologie de tous les animaux. Il risque de tomber sur le bout des naseaux et d'empêcher

l'animal de respirer correctement. On peut aussi utiliser ce que l'on appelle un **collier d'éducation** afin de ne pas stresser encore plus l'animal.

Précautions à prendre à la suite de la tonte

- **Attention au froid** : ne pas laisser sous la pluie ou la neige un animal fraîchement tondu. Il faudra prévoir une couverture, un abri ou tout autre moyen pour éviter l'hypothermie de l'animal
- **Attention au soleil** : protéger l'animal des coups de soleil avec des coins d'ombre ou un abri

Un animal après la tonte aura peut-être des besoins énergétiques plus importants, il faudra adapter sa ration.

Si la tonte a occasionné des coupures sur la peau, bien soigner et surveiller, en raison de la présence de mouches.

Trekking :

Il faut distinguer la “vraie rando” qui est obligatoirement accompagnée par un guide spécialisé et la “promenade”.

Si lama et alpaga peuvent tous deux être bâtés, **seul le lama est apte à porter une charge**. Le bât doit être adapté à sa morphologie et lors de la sortie, il faut vérifier qu’il n’occasionne pas de gêne à l’animal. Le poids porté doit être en fonction de l’animal, bien réparti et ne dépasse pas 30 kg/lama. Toutes les préparations d’usage pour une randonnée sont prises (itinéraire B en cas de problème, lieu où l’on peut récupérer un lama/une personne qui n’est plus capable de randonner, matériel de remplacement, trousse de secours, alimentation pour le lama, etc.)

Balades :

Généralement l’animal ne porte rien ou une charge minimale. S’il s’agit d’une promenade plus ou moins longue avec des arrêts (pique-nique) : là aussi les besoins physiologiques de l’animal doivent être respectés (temps de récupération, temps de nourrissage, etc.).

En aucun cas, le lama n’est une monture. Sa physiologie ne se prête pas à la monte. Avec ou sans selle, toute offre visant à faire monter un lama (comme un poney) doit être assimilée à de la maltraitance.

Eco-pâturage :

Il s’agit de mettre à profit le lama pour ses qualités de **débroussaillieur** et l’alpaga pour sa capacité à entretenir les espaces verts. En aucun cas, ces activités ne dispensent de fournir aux animaux les soins et aménagements décrits dans les paragraphes précédents (abri, point d’eau, foin, clôture adaptée)

Médiation animale :

Cette activité qui met des personnes fragiles face à un animal demande une **bonne connaissance** de ce dernier afin d’anticiper tout mal-être de l’animal.

Animations :

Que ce soit à l’extérieur (dans une institution, un marché, une foire) ou chez le détenteur des animaux, **l’intervenant doit veiller à la sécurité et au bien-être des animaux**. Les visiteurs peuvent avoir des attentes ou des gestes qui ne sont pas en adéquation avec les petits camélidés, l’intervenant doit prévenir et expliquer.

REPRODUCTION

Les saillies et la gestation :

Faire reproduire est une activité exigeante : **c'est un travail d'éleveur**, qui se fait en fonction d'objectifs précis, et exclut inceste et consanguinité proche.

Seuls des animaux en bonne santé et à la morphologie indemne de tares doivent être admis à la reproduction. Les tares courantes sont le prognathisme, les défauts d'aplombs (jambes arquées ou cagneuses), les maladies articulaires, la cryptorchidie...

Les femelles ne doivent pas être mises à la reproduction avant l'âge de 18/20 mois, idéalement après 2 ans.

Si l'étalon ou la femelle se déplace sur un autre site, il convient de prendre des mesures sanitaires et de vérifier l'état des animaux avant de les laisser entrer sur l'exploitation - et être sûr des conditions sanitaires de l'élevage qui reçoit.

Lors de la gestation, une attention particulière doit être apportée aux femelles pour subvenir aux besoins nutritionnels croissants et pour adapter le mode de vie (pas de déplacement le mois précédant la mise bas, précaution particulière lors de la tonte, pas de mâles dans la même prairie, gestion du stress ...)

La reproduction a pour but l'amélioration de l'espèce et la production d'animaux en bonne santé. Tout croisement volontaire lama/alpaga (appelé huarizo) est fortement à proscrire, cela entraîne un appauvrissement des spécificités de chaque animal et un risque de problème de conformation grave. Il est à noter que le huarizo n'est pas stérile.

Il est fortement conseillé de procéder à des tests ADN pour vérifier la filiation des animaux, afin d'éviter les mauvaises surprises liées à une consanguinité ignorée.

Le sevrage :

Le sevrage est une période très stressante pour le cria et sa mère, il doit être géré en conséquence.

Le sevrage des crias se fait entre 6 et 8 mois.

Ils sont plus sensibles au parasitisme et aux maladies, liés au stress. Pour atténuer ce stress, la compagnie d'un camélidé plus âgé et calme est conseillée.

LA FIN DE VIE DES PETITS CAMELIDES

Il est admis que les petits camélidés entrent dans la dernière phase de leur vie vers 15 ans. Autour de cet âge, toutes les activités doivent être repensées et adaptées : les soins pour son bien-être, son habitat, son alimentation...

Les petits camélidés ne se plaignent pas, ils sont très stoïques, c'est à leur gardien d'anticiper toute souffrance et d'avoir recours à une euthanasie justifiée le moment venu.

RECAPITULATIF

Pour le bien-être des petits camélidés, il faudra donc prévoir au minimum :

NOMBRE, SEXE	
Au moins deux animaux de même espèce et de même sexe. Prévoir des parcs séparés s'il y a des mâles et des femelles	
INSTALLATION ET PATURAGE	
Lama	Alpaga
Accès à de l'eau potable, à du foin tout au long de l'année. Accès à un abri en extérieur, à de l'ombre.	
Abri : 2m ² par animal Hauteur de plafond plus de 2m Grande ouverture	Abri : 2m ² par animal Hauteur de plafond plus de 2m Grande ouverture
Pâturage : 2000 m ² minimum pour 2 lamas ou 2 alpagas	
Entretien, soin, alimentation	
Il est indispensable de : <ul style="list-style-type: none">- prévoir une tonte annuelle respectueuse pour les alpagas et les lamas laineux- leur apporter du fourrage de bonne qualité et de l'eau- leur apporter des compléments minéraux (et alimentaires) adaptés- procéder aux vaccins- surveiller le parasitisme- respecter leurs caractéristiques et physiologie dans toutes interactions.	

Vivre avec des petits camélidés n'est pas un effet de mode, c'est une décision qui doit être mûrement réfléchie. Elle entraîne beaucoup de satisfactions mais aussi des obligations. Se former en continu est une évidence. La science comportementale nous aide à appréhender différemment nos animaux et à améliorer nos interactions avec eux. Les études vétérinaires mettent régulièrement en avant de nouvelles techniques, molécules etc.

AFLA fait un effort considérable pour aider ses membres à vivre mieux leur passion. Nous organisons régulièrement des formations, diffusons des informations et sommes à l'écoute de nos membres.

SOURCES ET RECOMMANDATIONS LITTÉRAIRES :

Associations et Administrations

BAS - Alpacas, Llamas & Guanaco : welfare guide 2014

Protection Suisse des Animaux PSA, Détention des camélidés du Nouveau Monde

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (Suisse)

Aelas - Formation de préparation au test pour la détention de petits camélidés agréée par l'administration (stages A-B-C) allemande et l'administration suisse

Littérature :

Lamas et alpagas, les connaître, les élever : Christiane et Bernard Giudicelli

LLama and Alpaca Care (Medicine, Surgery, Reproduction, Nutrition, and Herd Health) :

Cebra, Anderson, Tibary, Van Saun, Johnson

Medicine and Surgery of Camelids edited by Niehaus (4ème édition de Fowler révisée par Niehaus)

Praxishandbuch Neuweltkamele (2ème version) Thomas Wittek, Sonja Franz